

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE**

MERCREDI 31 MAI 2023

DELIBERATION	N°13/31-05-2023/347
---------------------	----------------------------

Nombre total de Membres Titulaires	:	40
Nombre de Membres Titulaires en exercice	:	40
Quorum	:	21
Nombre de Membres Elus Titulaires présents	:	21
Nombre de Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir	:	19
Nombre de votants	:	40
Adoption	:	40

Membres Elus Titulaires ayant pris part au vote : Mmes, MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ANDREANI Dominique, BENZONI Joseph, CASTELLI Jean-François, CECCARELLI Laurent, CECCOLI François-Xavier, CIONI Gilles, COLONNA Caroline, DELOVO Cosima Sandra, DI MENZA Dominique, DOMINICI Jean, FAGGIANELLI François, FRASSATI Jeanne, GOFFI Karina, MANICCIA Christophe, MARTELLI Marina, NEGRETTI Pierre, ORSINI Pierre, ROSSI Antoine, VALERY Olivier, VOLPI Nathalie.

Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir : Mmes, MM.

ABELI Eric à ALBERTINI Jean-Louis, ALBERTINI Paola à ORSINI Pierre, BALDASSARI Nicolas à CECCARELLI Laurent, BALESI Pierre-François à CASTELLI Jean-François, GALVEZ-OLLANDINI Michael-Anthony à GOFFI Karina, GIOVANNI Auguste à MARTELLI Marina, IENCO Michel à CECCOLI François-Xavier, LANFRANCHI Marie-Eugénie à DI MENZA Dominique, LEANDRI Marc à FRASSATI Jeanne, LECA Antoine à VOLPI Nathalie, MAURIZI Jean-André à ANDREANI Dominique, MICHELI Virginie à FAGGIANELLI François, PAOLI Jean-François à CIONI Gilles, PIACENTINI Céline à ROSSI Antoine, SANGUINETTI Patrick à NEGRETTI Pierre, SIMONI Barthélémy à VALERY Olivier, TROJANI Paul à DOMINICI Jean, VENTURINI Stefanu à BENZONI Joseph, VESPERINI Nunzia à MANICCIA Christophe.

Membres Associés ayant participé : Mme, M.

ACQUAVIVA François, RAIMONDI Sibille.

OBJET :

Convention de partenariat Agence de Développement Economique de la Corse – CCI de Corse 2023

RAPPEL DU CONTEXTE :

Par la délibération n°22/172AC en date du 24 novembre 2022, l'Assemblée de Corse a adopté « La mise en œuvre des actions économiques concertées du SRDE2I par l'ADEC et les Chambres Consulaires ».

Cette convention s'inscrivait directement en application des orientations définies dans le cadre de la révision du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) approuvée par la délibération N°22/101 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} juillet 2022.

Pour le rendre immédiatement opérationnel, il était nécessaire de bâtir un cadre de coopération pour l'exercice en cours, préfigurant l'inflexion de la politique régionale de développement économique vers le renforcement et la promotion de la production locale.

.../...

Ainsi et pour la période 2022, une convention cadre de partenariat a été conclue entre l'ADEC et les Chambres Consulaires de Corse, et mobilisait leurs moyens pour mettre en œuvre les axes de travail du SRDEII révisé, notamment dans les dimensions principales suivantes :

- Appui aux Territoires
- Développement & Structuration des filières de production
- Actions Collectives, Economie de Proximité & Animation des territoires
- Actions spécifiques

Ces actions économiques concertées ont bénéficié d'un cofinancement annuel de l'ADEC de 360.000 €.

RENOUVELLEMENT DU CONVENTIONNEMENT CdC/ADEC – CCI DE CORSE POUR L'ANNEE 2023 :

Afin d'assurer la continuité de l'action publique au bénéfice des entreprises et de chaque territoire, il est proposé de matérialiser la poursuite de la coopération entre la Collectivité de Corse, l'ADEC, et la CCI de Corse par le renouvellement sur l'exercice 2023 du cadre contractuel déjà établi en 2022.

Les axes prioritaires d'intervention dévolus à la CCI de Corse et les montants affectés à ceux-ci par la CdC et l'ADEC demeurent inchangés.

PORTEE DE LA CONVENTION 2023 :

Le programme d'actions détaille les objectifs poursuivis, la description des actions, les budgets prévisionnels et les indicateurs de résultats (Cf. document détaillé en annexe).

Les domaines où s'exerceront les actions du partenariat sont les suivants :

Axes	Thématiques	Actions	Total €	Part € CCIC	Part € CdC/ADEC
Axe 1	Appui aux Territoires	Assistance à maîtrise d'ouvrage – Cabinet Conseil	30 000 €	15 000 €	15 000 €
		Données fichier consulaire	30 000 €	15 000 €	15 000 €
		Informers, sensibiliser les entreprises des territoires & faire émerger des projets	25 000 €	12 500 €	12 500 €
Axe 2	Développement et structuration des filières de production	Diagnostics/Etudes Filières	15 000 €	7 500 €	7 500 €
		Audits Individuels	50 000 €	25 000 €	25 000 €
Axe 3	Actions Collectives, Economie de proximité & Animations des territoires	Opérations collectives visant à promouvoir l'entrepreneuriat	90 000 €	45 000 €	45 000 €
		Associations de Commerçants / Foires / Salons	260 000 €	130 000 €	130 000 €
		Campagne de communication	60 000 €	30 000 €	30 000 €

.../...

Axe 4	Actions spécifiques	Développement commercial & export / Foire Internationale de Marseille	30 000 €	15 000 €	15 000 €
		Transformation - Audits Buralistes	30 000 €	15 000 €	15 000 €
		Opération Chèque Numérique	100 000 €	50 000 €	50 000 €
		TOTAL	720 000 €	360 000 €	360 000 €

Considérant le projet de renouvellement de la convention et sa maquette financière ci-annexés ;

Vu la délibération de Bureau CCI n°04/21-03-2023 prononçant un avis favorable au projet de convention de mise en œuvre des actions économiques concertées 2023 du SRDE2I entre l'ADEC et la CCI de Corse ;

L'Assemblée Générale de la CCI de Corse approuve la convention de mise en œuvre des actions économiques concertées 2023 du SRDE2I entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse et la Collectivité de Corse / Agence de Développement Economique de la Corse tel que détaillée supra et annexée à la présente.

Bastia, le 31 mai 2023

Le Président


Jean DOMINICI